

LA GESTION EN COMMUN :
UNE VOIE POUR DEPASSER NOS CRISES ENVIRONNEMENTALES
TERRITORIALES ?

par Didier **CHRISTIN**¹

Introduction

Une première approche de la « gestion des communs environnementaux ou naturels », très majoritaire surtout depuis l'attribution du « prix Nobel d'Economie » à E. Ostrom se préoccupe essentiellement d'éviter la surexploitation des ressources dites naturelles, par exemple celle d'un pâturage pour repartir une fois de plus de l'article initial de G. Hardin. Une autre approche du commun, plus discrète pour le moment, appliquée à la gestion de la qualité (totale) du vivant s'intéresse, elle, aux conditions et aux moyens à réunir pour faire exister « le pâturage », pour le prendre en charge, pour qu'il continue d'exister, génération après génération. Après les avoir présentés dans les grandes lignes, cette contribution montrera quelques convergences fortes entre ces deux approches et leur principale limite, qui n'en n'est peut-être pas une.

« La théorie des ressources communes » : réguler les usages

Cette approche des communs a pour source de multiples travaux développés à la suite de l'allégorie proposée par G. Hardin (1968) « The Tragedy of the Commons », et son corollaire : l'appropriation exclusive indispensable (publique ou privée) des « communaux » afin d'éviter leur surexploitation, ici un pâturage.

Des chercheurs comme Berkes, Feeny et al. (1989) dans « The Benefits of the Commons » vont d'abord montrer que « *La gestion durable des ressources communes n'est pas intrinsèquement liée à un régime précis de propriété (privé, étatique ou communal)* », mais que ce qui est en jeu c'est le libre accès ou non à la ressource.

Ce sont ensuite les travaux d'Elinor Ostrom (1991, « Governing the Commons ») et de ses équipes qui vont montrer que la tragédie annoncée par Hardin, dans la réalité, est bien loin d'être systématiquement observée. De multiples communautés de par le monde gèrent durablement, sans intervention des « Léviathan » que sont le Marché ou l'Etat (c'est-à-dire par des sollicitations exogènes), la ressource dont elles dépendent. E. Ostrom va proposer des principes et des règles qui permettent de préciser ce qu'est « la gestion d'une ressource commune ».

De ces différents travaux, on peut en tirer du point de vue de ce qu'apporte « la gestion en commun » le fait que la « préservation durable d'une ressource » s'avère très efficace lorsqu'elle repose sur les ressorts d'implication endogènes des personnes concernées. Plus

¹ Ingénieur agronome, PhD en sciences de l'environnement et Dr en science politique.

exactement, comme le synthétise très bien Benjamin Coriat, ces communs permettent de combiner préservation de la ressource et reproduction de la communauté des ayants droits.

« La gestion en patrimoine commun de la qualité (totale) du vivant » : susciter la prise en charge

Cette autre approche de la « gestion en commun » consiste non pas à se préoccuper uniquement de la « préservation » d'une « ressource » – pour Hardin et pour la « Théorie des Ressources Communes » le pâturage – mais de la pérennité de ce pâturage, ou plutôt de la prise en charge voire de l'augmentation de sa « qualité totale ».

Sous nos latitudes, de nombreux « pâturages » ne sont pas « naturels » mais sont tout autant la résultante de conditions pédoclimatiques particulières que d'interventions humaines. Pour qu'il y ait pâturage, il a bien souvent fallu défricher, mais surtout il a fallu que se succèdent des générations d'éleveurs au risque sinon de les voir retourner à l'état de forêts (ou parfois de s'artificialiser, urbanisation...).

La « préservation » du pâturage repose ici non pas sur la (seule) régulation des usages, mais aussi (principalement ?) sur l'implication, l'engagement, génération après génération, d'éleveurs. Une implication bien spécifique qui n'avait pas échappé à B. Latour et Le Bourhis lorsqu'ils constatent, cette fois-ci à partir de la gestion de l'eau, que « *Quelles que soient les forces mobilisées il faut agir localement sur la rivière [...]. Autre façon de le dire, on ne peut se passer de l'action continue, volontaire, efficace de chaque membre de chaque section de rivière ou de chaque zone de nappe. Alors que l'on peut mettre en boîte noire la plupart des volontés, une fois les décisions prises, pour les routes, pour l'urbanisme, ou même pour les adductions d'eau ou que l'on peut déléguer à l'autre le soin de combattre les pollutions de l'air ou entretenir les écoles* » (1995, « *Donnez-moi de la bonne politique et je vous donnerai de la bonne eau : rapport sur la mise en place des Commissions locales de l'eau* »).

La gestion en commun permet ici une implication continue, volontaire, efficace auquel j'ajoute coordonnée des acteurs directement concernés. Le commun ici permet de « *libérer les énergies précieuses et cachées dans nos communautés* » car « *être citoyen actif, c'est une forme de liberté, non pas un droit, ou un devoir* » comme le décrit Gregorio Arena (Cerisy 2017, « *for the care and regeneration of urban commons* »).

Alors, pourquoi appliquer la « gestion en commun » à la « qualité totale » du pâturage (et plus largement du vivant). Imaginons. Des éleveurs décident de remembrer leur territoire, de faire de vaste parcelles de prairies artificielles, donc régulièrement labourées, ensemencées avec des semences OGM, traitées avec des phytos et irriguées pour avoir de meilleurs rendements afin d'engraisser « à l'herbe » des bovins qui ne sortiraient de l'étable que pour aller à l'abattoir ? Est-ce que ces pâturages seraient pour eux-mêmes toujours considérés comme une « ressource commune », comme un « bien commun », quand bien même les ayants droit en assureraient une gestion auto-régulée permettant de les préserver ainsi que de préserver la reproduction de la communauté des éleveurs ? N'attend-on pas aujourd'hui de ces pâturages qu'ils contribuent à une riche biodiversité, à lutter contre le changement climatique, à préserver les sols et l'eau, à maintenir une diversité de races bovines, à permettre la production de fromages et de viandes appréciés, à maintenir des paysages attractifs, à faire vivre un tissu rural dynamique, finalement à maintenir et à adapter une « civilisation paysanne » de grande valeur pour tous ? Prendre en charge l'ensemble des qualités en jeu, y compris et surtout

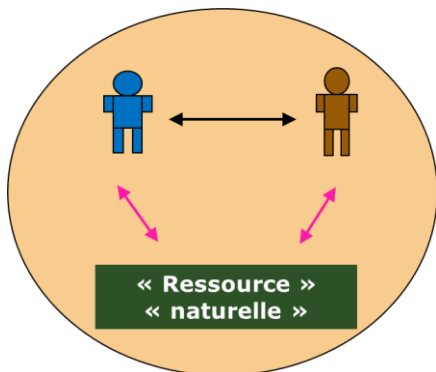
GESTION EN COMMUN
Séance du 27 novembre 2019

relationnelles, c'est cela que permet une « gestion en patrimoine commun de la qualité totale du vivant »

Pour cela, Henry Ollagnon a défini des méta-principes qui permette de faciliter l'émergence d'une gestion en commun, la vulnérabilité des accords étant la condition de la durabilité de l'engagement commun : les règles du « maire suisse » (Ollagnon)

- Renforcer l'identité de l'autre pour passer de bons contrats avec lui;
- Susciter le désir qui qualifie l'engagement plutôt que la contrainte qui le déqualifie
- Se doter des structures vulnérables au désengagement pour susciter l'engagement;

Convergences fortes autour d'intérêts principaux et limite principale.



sont particulièrement adaptées.

1) Une approche systémique (et stratégique...) des « crises environnementales territoriales » : un commun est un tout, composé de parties en interactions.

2) « Un commun », n'existe pas en soi, mais c'est la façon de le gérer, en commun, qui permet de le qualifier de « commun »

3) Les « ressources » en jeux, ou plutôt « leur qualité totale », sont des réalités transappropriatives. Elles appellent de nouvelles modalités d'implication et de coordination, pour lesquels les approches « en commun »

La limite principale, qui n'en n'est pas vraiment une : ne pas aborder la gestion en commun comme une « troisième voie » mais comme une voie complémentaire à la gestion individuelle et à la gestion collective pour « dépasser nos crises environnementales territoriales ».

A l'heure où la pression anthropique sur les milieux ne va cesser de s'accroître, ce qui semble essentiel, c'est que chaque individu, chaque communauté, chaque filière, chaque institution, puisse fonctionner selon une combinaison de ces trois modalités, combinaison changeante au gré des événements, des problèmes à traiter, etc. pour permettre de prendre en charge et d'augmenter la « qualité totale du vivant ». Y compris pour cet acteur majeur qu'est l'Etat, cf. la démarche menée à Sivens.